



43/2015-08-11 14:45:49/11111 3 8803/2/2822437/1

Siège social
Case postale 120
Place de Milan
1001 Lausanne

T 0800 814 914
F 021 618 81 81
www.vaudoise.ch

PP 1260 NYON 1

Monsieur
Exemple Nom
Rue de l'Exemple 1
9999 Exemple

Lausanne, le 11 août 2015

Votre inscription au système d'E-Facture pour vos contrats d'assurance vie

Monsieur,

L'e-facture est un mode de paiement sûr et écologique qui facilite le règlement de vos primes. Nous vous remercions de vous y être inscrit.

Afin que la saisie par votre e-banking ou e-finance soit la plus confortable possible, nous vous exposons ci-après les différentes alternatives qui s'offrent à vous. Il y a lieu de distinguer si votre contrat est à primes périodiques fixes ou si ce dernier permet des versements flexibles tout au long de l'année (contrat Rythmocalpital) et/ou si vous êtes au bénéfice d'un compte de dépôt de primes.

Contrat à primes périodiques fixes :

Lors de la réception de votre décompte de prime dans votre e-banking ou e-finance, il sera automatiquement indiqué le montant de la prime ainsi que la date d'échéance. Si vous le souhaitez, vous pouvez modifier la date d'exécution du paiement, par contre vous ne pouvez pas modifier le montant.

A l'anniversaire de votre contrat, vous recevrez également via votre e-banking ou e-finance, en sus de votre décompte de prime, le décompte de participation aux excédents, document que nous vous suggérons de conserver.

A noter que si vous êtes au bénéfice d'un prêt sur police, le décompte relatif aux intérêts vous sera également envoyé via votre e-banking ou e-finance.

Contrat Rythmocalpital permettant des versements flexibles tout au long de l'année :

Plusieurs courriers peuvent vous être envoyés pour ce type de contrat durant l'année. En voici le détail avec les différentes possibilités :

- **confirmation d'encaissement** : celle-ci vous est envoyée à chaque fois que vous effectuez un virement sur votre compte Rythmo. Lors de la réception d'encaissement dans votre e-banking ou e-finance, il sera indiqué le solde du décompte que vous pouvez encore verser suivant votre objectif annuel respectivement votre prélèvement maximum. Le montant ainsi que la date d'échéance peuvent être modifiés par vos soins. A noter que si vous avez atteint tant votre objectif que votre prélèvement maximum, le montant proposé sera de CHF 1.00. Vous pourrez toutefois, si vous le souhaitez, alimenter votre compte Rythmo pour l'année suivante en modifiant ce montant. Si vous ne désirez rien verser, vous pouvez rejeter l'e-facture.





- **lettre d'information envoyée en mai et en octobre** : suivant l'état de vos versements, ce document vous est envoyé à titre indicatif. Lors de la réception de cette lettre dans votre e-banking ou e-finance, il sera indiqué le solde du décompte que vous pouvez encore verser en fonction de votre objectif annuel pour l'année en cours. Le montant ainsi que la date d'échéance proposée peuvent être modifiés par vos soins.

- **lettre d'information envoyée début décembre** : ce document vous est envoyé dans le cas où la prime minimum due selon votre contrat n'a pas encore été versée sur votre compte Rythmo. Lors de la réception de cette lettre dans votre e-banking ou e-finance, il sera indiqué le solde minimum à payer pour l'année concernée. Le montant ainsi que la date d'échéance proposés peuvent être modifiés par vos soins. A noter que la date proposée permet de recevoir votre virement pour l'année en cours afin que vous puissiez bénéficier de la déduction fiscale admise.

Compte de dépôt de primes :

Si vous êtes au bénéfice d'un compte de dépôt de primes, vous recevrez lors de chaque virement une confirmation d'encaissement. Lors de la réception de ce document dans votre e-banking ou e-finance, le montant proposé sera de CHF 1.00, car vous êtes libre de verser le montant de votre choix pour autant que ce dernier n'excède pas la valeur de toutes les primes escomptées encore à payer. Le montant ainsi que la date d'échéance peuvent être modifiés par vos soins.

A l'anniversaire de votre contrat, vous recevrez via votre e-banking ou e-finance le relevé de votre dépôt de primes, document que nous vous suggérons de conserver.

En cas de survenance d'une invalidité et pour autant que votre contrat prévoit la libération du paiement des primes en cas d'invalidité, vous ne recevrez plus de décompte via e-banking ou e-finance, ce service n'étant pas disponible dans cette situation.

Nous vous souhaitons plein de succès dans l'utilisation du service e-facture. Notre service d'assistance se tient volontiers à votre disposition au 0800 811 911 en cas de besoin.

Tout en réitérant nos remerciements pour la confiance que vous témoignez à notre Compagnie, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

VAUDOISE VIE
Compagnie d'Assurances SA

Formulaire sans signature